



ÉTABLISSEMENT

SYVALOM (51)
Zone Industrielle
av des crayeres
51520 La Veuve

AVIS DE CONCESSIONS**SERVICES**

Avis de concession – directive concessions, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur**1.1 Acheteur**

Nom officiel : SYVALOM (51).
Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public
Activité du pouvoir adjudicateur: Environnement

Section 2 - Procédure**2.1 Procédure**

Titre: CONSULTATION RELATIVE A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MODERNISATION ET L'EXPLOITATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA VEUVE.

Description: La procédure vise l'attribution d'un contrat de concession au sens de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et L. 1121-1 du Code de la commande publique portant sur l'exploitation, la maintenance et le gros entretien-renouvellement de l'Unité de Valorisation Energétique située Zone Industrielle - Avenue des Crayères - 51 520 La Veuve et des équipements annexes (UVA en cas d'affermissement de la TO), ainsi que la conception, le financement et la réalisation des Travaux, pour le traitement et la valorisation des déchets (DMA, encombrants, biodéchets et déchets verts) collectés sur le périmètre du GAC.
Procédure accélérée: NON.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.
Nomenclature principale (cpv): 90513000.

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue des Crayères.
Ville: LA VEUVE.
Code postal: 51520.
Code NUTS: FRF23.
Pays: France.

Informations complémentaires de la procédure : 1) La consultation est organisée selon une procédure ouverte qui se déroule en une unique phase avec le dépôt simultané des candidatures et des offres. 2) En cas de groupement, les informations demandées par le présent avis sont exigées pour chaque membre du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. 3) la durée indiquée au point 2.7 court à titre prévisionnel à compter du 5 décembre 2025. 4) En application du Règlement UE 2022/2560 du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur, un mécanisme de notification préalable à la Commission européenne est prévu. Les candidats devront réaliser les déclarations visées au règlement de consultation 5) Le SYVALOM intervient comme coordonnateur d'un groupement d'autorités concédantes composé du SYVALOM et du SMET 52 6) L'attention des candidats est attirée sur le fait que seules les 4 meilleurs offres initiales seront admises à participer aux négociations. Les offres classées au-delà de la 4ème place seront éliminées..

2.1.3 Valeur

Informations complémentaires du marché: 138000000 EUR.
Informations complémentaires du marché: 0 EUR.

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires de la procédure: 1) La consultation est organisée selon une procédure ouverte qui se déroule en une unique phase avec le dépôt simultané des candidatures et des offres. 2) En cas de groupement, les informations demandées par le présent avis sont exigées pour chaque membre du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. 3) la durée indiquée au point 2.7 court à titre prévisionnel à compter du 5 décembre 2025. 4) En application du Règlement UE 2022/2560 du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur, un mécanisme de notification préalable à la Commission européenne est prévu. Les candidats devront réaliser les déclarations visées au règlement de consultation 5) Le SYVALOM intervient comme coordonnateur d'un groupement d'autorités concédantes composé du SYVALOM et du SMET 52 6) L'attention des candidats est attirée sur le fait que seules les 4 meilleurs offres initiales seront admises à participer aux négociations. Les offres classées au-delà de la 4ème place seront éliminées..
Base juridique : Directive 2014/23/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés

2.1.6 Motifs d'exclusion

Section 5 - Lot

5.1 LOT N° : LOT-0001

Identifiant interne: SYVALOM_51_20250103W2_01.

Titre: CONSULTATION RELATIVE A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MODERNISATION ET L'EXPLOITATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA VEUVE.

Description: La procédure vise l'attribution d'un contrat de concession au sens de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et L. 1121-1 du Code de la commande publique portant sur l'exploitation, la maintenance et le gros entretien-renouvellement de l'Unité de Valorisation Energétique située Zone Industrielle - Avenue des Crayères - 51 520 La Veuve et des équipements annexes (UVA en cas d'affermissement de la TO), ainsi que la conception, le financement et la réalisation des Travaux, pour le traitement et la valorisation des déchets (DMA, encombrants, biodéchets et déchets verts) collectés sur le périmètre du GAC..

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.
Classification CPV: 90513000.

5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: Avenue des Crayères.
Ville: LA VEUVE.
Code Postal: 51520.
Pays: France.

5.1.3 Durée estimée

Date de début: 02/08/2026.
Date de Fin: 31/12/2036.

5.1.4 Renouvellement

Description: La consultation comprend une option au sens de l'article R.3135-1 du CCP. Le contenu de cette tranche optionnelle est détaillé dans le Programme de travaux et porte sur le maintien et évolutivité de l'UVA.

5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 138000000 EUR.

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Informations complémentaires: La présente consultation a pour objet de sélectionner un concessionnaire en vue de lui confier l'exploitation, la maintenance et le gros entretien-renouvellement de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) situé Zone Industrielle - Avenue des Crayères - 51 520 La Veuve et des équipements annexes (UVA et UTE, en cas d'affermissement des TO1 et/ou TO2), ainsi que la conception, le financement et la réalisation des Travaux, pour le traitement et la valorisation des déchets (DMA, encombrants, biodéchets et déchets verts) collectés sur le périmètre du GAC. Le Concessionnaire aura la responsabilité totale, dans les conditions fixées par le contrat de concession, des travaux, de l'exploitation, de l'entretien et la maintenance de l'Unité de Valorisation Energétique, de de l'accueil (contrôle d'accès et ponts-bascules) et des espaces communs du site sur lequel est implanté l'UVE. Le concessionnaire a également en charge toutes les opérations d'entretien et de maintenance des ouvrages permettant : ? D'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages et installations et la continuité de l'exploitation ; ? De maintenir, pendant toute la durée du contrat de Concession, en bon état ou en état normal de service, l'ensemble des ouvrages, équipements et installations qui lui sont confiés par le Syndicat. Le contrat confie également au Concessionnaire l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la canalisation de transfert de chaleur entre l'UVE et l'usine LUZEAL qui achète de la vapeur produite par l'UVE. L'ensemble des prestations à la charge du Concessionnaire est décrit dans le projet de Contrat (pièce B)..

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle.

Nom : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Description : Le candidat fournit une Notice n°1 comprenant : Le candidat fournit une Notice 1 comprenant : 1) Lettre de candidature, datée et signée du dirigeant, accompagnée des documents l'habilitant à la signature (en cas de groupement ou de sous-traitance déclarée au stade de la candidature, nom des membres et sous-traitants, identité du mandataire, preuves de l'habilitation du mandataire) ; Les candidats fourniront une note contenant les informations utiles sur la structure envisagée pour l'exécution du Contrat ; 2) Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation du contrat de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11, et à l'ensemble des conditions soumises aux articles R. 3123-16 à R. 3123-19 du code de la commande publique ; 3) Justification du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail ; 4) Les documents suivants relatifs à la situation propre des opérateurs économiques : a. Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate ; b. Un justificatif datant de moins de trois mois de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) ou, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; c. Si une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire a été ouverte, le candidat produit la copie des décisions de justice afférentes à cette procédure. 5) Déclaration de l'opérateur économique s'agissant des contributions financières étrangères reçues égales ou supérieures à 4 millions d'euros par pays tiers à l'Union Européenne en application du Règlement (UE) 2022/2560 du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur. Les candidats sont autorisés à présenter une copie des certificats, documents et justificatifs susvisés. Les entités sur lesquelles s'appuient les candidats pour remettre leur candidature (membres d'un même groupement ou sous-traitants ou maison mère et filiale) devront produire les mêmes déclarations et attestations. En cas de groupement, ces éléments sont à fournir par chaque membre du groupement. Les candidats étrangers devront satisfaire aux mêmes exigences au regard de règles d'effet équivalent dans leur pays. Les formulaires DC1, DC2 applicables à la réglementation marchés publics peuvent être utilisés, ils sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj>. En cas de groupement, l'imprimé DC1 doit être signé par chacun de ses membres, et pour les groupements conjoints, la répartition des prestations entre les membres doit être précisée en rubrique E. L'imprimé DC2 doit être fourni par chacun des membres du groupement..

Type : Capacité économique et financière.

Nom : Capacité économique et financière.

Description : Le candidat fournit une Notice 2 comprenant les éléments suivants : 1. Une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part le chiffre d'affaires global et, d'autre part, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisés au cours des trois (3) derniers exercices par le candidat (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois (3) ans). Lorsqu'il se réclame des moyens financiers et opérationnels d'autres sociétés de son groupe, il mentionne également leur chiffre d'affaires global ainsi que le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisés au cours des trois (3) derniers exercices (dans ce second cas, mentionner la raison sociale des sociétés concernées) ; Le candidat pourra utiliser à cet effet l'imprimé DC2 susmentionné. 2. Pour les candidats, ainsi que pour des sociétés qui détiennent le candidat et pour lesquels l'établissement d'un bilan est obligatoire en vertu de la loi : les bilans, comptes de résultat et annexes (feuilles CERFA 2050 à 2065), des trois (3) derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois (3) ans) qui ont été certifiés par un commissaire aux comptes (ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France). Les candidats ou les sociétés qui détiennent le candidat qui ne sont pas soumis à une telle obligation le mentionnent ; Si le candidat, ou un membre du groupement appartient à un groupe établissant des comptes consolidés : bilans consolidés, comptes de résultat consolidés et annexes des comptes consolidés des trois (3) derniers exercices clos (feuilles CERFA 2050 à 2065) (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois (3) ans), qui ont été certifiés par un commissaire aux comptes, ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France ; 3. Composition du capital (répartition des parts entre les actionnaires et montant du capital détenu par chaque actionnaire) du candidat et en cas de prestation confiée à un partenaire pour l'exécution des missions objet du contrat, de chacun des prestataires..

Type : Capacité technique et professionnelle.

Nom : Capacité technique et professionnelle.

Description : Le candidat fournit une Notice 3 comprenant : 1) Une note descriptive des moyens humains et matériels du candidat comprenant notamment les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois (3) ans ; 2) Indication des noms et qualifications professionnelles (titres d'études et professionnels) des personnes qui seront chargées de l'exécution du contrat de concession tant pour la conception et la construction des ouvrages que pour leur exploitation, notamment des responsables de prestations de services ou de conduite de travaux de même nature que celle du présent contrat ; 3) Une note présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et les capacités techniques et professionnelles du candidat comprenant ses références acquises dans le domaine objet de la délégation ou dans un domaine comparable et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; 4) Une liste des prestations de même nature et importance que les prestations objets du contrat, en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq (5) dernières années appuyées, pour les prestations les plus importantes, d'attestations de bonne exécution. Ces attestations indiquent le lieu d'exécution des prestations, la nature et les caractéristiques principales de l'opération, la programmation, le montant des travaux, la date de livraison, la collectivité concédante, la complexité des montages juridiques, la nature des prestations personnellement effectuées par chacun des membres, le coût global de l'opération, et précisent si elles ont été effectuées selon les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin..

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La concession est attribuée sur la base des critères qui seront développés dans le cadre des documents de la consultation..

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

5.1.12 Conditions du marché public

Date limite de réception des offres : 24/04/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr/>.

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Constitution d'une Société Dédiee.

5.1.15 Techniques

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Châlons en Champagne

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Châlons en Champagne

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SYVALOM (51)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SYVALOM (51)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Châlons en Champagne

Section 8 - Organisations

Organisation : SYVALOM (51)

Nom officiel : SYVALOM (51).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 25510259200037.

Adresse postale : Zone Industrielle Avenue des Crayères.

Adresse postale : Zone Industrielle Avenue des Crayères.

Ville : La Veuve.

Code postal : 51520.

Pays : France.

Adresse électronique: kevin.sauvage@syvalom.fr.

Téléphone: +33 326261620.

Télécopieur: +33 326261629.

Adresse internet: <https://syvalom.fr/>.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr/>.

ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Châlons en Champagne

SIRET : 175 100 056 00019

code postal : 51000

Pays : France

Tél : +33 032666868

Fax : +33 032621018

Mail : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Site(s) internet : <https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Taille de l'opérateur économique : Aucun

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :e9f151f6-07b0-464d-bd00-823886d73b8f

Type de formulaire: Mise en concurrence.

Type d'avis : Avis de concession – directive concessions, régime ordinaire.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.